



Paris, le 9 février 2015

## **Déclaration préalable** **Conseil d'Administration**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Administrateurs,  
Monsieur le Commissaire du Gouvernement,  
Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames et Messieurs,

Le 4 décembre dernier, Force Ouvrière a conforté sa première place dans la fonction publique d'État, et est devenu le premier syndicat dans les ministères en charge du développement durable et de l'égalité des territoires. Il occupe également cette première place au sein du Comité Technique d'Établissement du Cerema.

A ce titre, FO entend peser de tout son poids dans les débats du Conseil d'Administration, en s'attachant à développer des positions claires et constructives, étayées par des arguments riches et des analyses complètes.

Lors du dernier Conseil d'Administration, Force Ouvrière a rappelé son opposition aux politiques de rigueur et d'austérité, qui mènent depuis plusieurs années l'économie de notre pays dans le mur. Nous avons voté contre le budget 2015 qui met en danger la sécurité économique des agents et la pérennité de l'établissement. Le Cerema ne doit pas être une nouvelle victime de ces politiques.

La mission confiée à M. Pascal BERTEAUD concernant le patrimoine immobilier du Cerema s'inscrit dans le droit fil de cette réduction aveugle des moyens.

FO dénonce les termes de sa lettre de mission qui fait montre de préoccupations uniquement comptables, bien étrangères à une vision stratégique. En outre, le statut du rapport à venir semble incertain ; la mission interfère avec l'élaboration du schéma de stratégie immobilière engagée par ailleurs. Cette mission nuit à une élaboration concertée et sereine de la stratégie immobilière de l'établissement. Les délais impartis à la mission sont extrêmement courts, ce qui laisse supposer que ses conclusions sont déjà écrites.

Force Ouvrière a par le passé dénoncé les décisions dogmatiques en matière d'immobilier qui ont eu des effets délétères sur le RST. Les agents n'ont pas à subir à nouveau les errements de la politiques immobilière de l'État.

En outre, Force Ouvrière s'insurge que les organisations syndicales représentatives ne soient pas auditionnées par le responsable de cette mission, alors même que ses préconisations peuvent avoir des répercussions graves sur les conditions de travail de ses agents, voire plus largement sur leurs conditions de vie.

Enfin, Force Ouvrière s'interroge sur la cohérence entre la stratégie immobilière annoncée, consistant en des suppressions de sites, et l'ancrage territorial de l'Établissement, présenté par ailleurs comme stratégique et comme un de ses atouts spécifiques.

Concernant le projet stratégique, et comme nous l'avons exprimé à de multiples reprises, nous nous réjouissons de la place centrale accordée aux collectivités territoriales, qu'il s'agisse des plus importantes – les régions, les métropoles - ou des moins bien dotées en ingénierie. En ce sens, nous approuvons pleinement la vocation de la subvention pour charge de service public à couvrir toutes les activités du Cerema et pas seulement les commandes directes de l'État.

Force Ouvrière se félicite de l'importance accordée dans ce document à l'ancrage territorial du Cerema : il est la condition de relations privilégiées avec les collectivités territoriales.

La loi créant le Cerema prévoit que l'établissement joue un rôle important pour l'égalité des territoires. Néanmoins, Force Ouvrière rappelle que le Cerema n'a pas pour vocation de se substituer aux services déconcentrés de l'Etat.

Par ailleurs, l'interdisciplinarité du Cerema est pleinement reconnue par ce document ; elle fait notre spécificité et notre force. Il faudra que l'organisation de l'Établissement y pousse davantage.

Le projet stratégique met aussi l'accent sur le travail en réseau que le Cerema doit restaurer, que ce soit en interne, ou au travers de partenariats avec des organismes extérieurs. C'est un point très positif.

En revanche, le projet stratégique suscite de nombreuses inquiétudes.

Tout d'abord, Force Ouvrière s'étonne qu'un projet stratégique puisse voir le jour alors même que le Conseil « du même nom » - le Conseil stratégique - serait à peine constitué et ne s'est jamais réuni.

Nous dénonçons le fatalisme du projet stratégique en matière de diminution des moyens et des effectifs. Incrire la diminution des moyens dans le projet stratégique relève d'une manœuvre de l'administration que FO ne saurait cautionner. Nous invitons les administrateurs à ne pas se laisser piéger et à soutenir les amendements qui permettront de pas lier stratégie et moyens.

Si les choix techniques de l'établissement ne relèvent pas de la compétence des organisations syndicales, FO, première d'entre elles au sein du Cerema, s'attachera à les éclairer, à porter des analyses fondées sur la connaissance des agents, leurs missions et compétences.

Cependant, FO déplore que le projet stratégique n'évoque jamais la conception d'infrastructures, et se limite à mentionner leur gestion et leur modernisation. Peut-on imaginer que plus jamais aucune route, aucun canal, ni aucune voie ferrée ne soient construits dans notre pays ? Si le volume d'activités liées aux infrastructures se réduit, il faut garder à l'esprit que les demandes des collectivités et des services de l'État demeurent importantes dans ce domaine. Cette orientation devrait donc interpeller fortement les élus membres du Conseil d'Administration tout comme la tutelle, les Directions Générales ou nos partenaires en charge de concevoir des infrastructures.

Au-delà de la question des domaines à privilégier, FO demeurera vigilante, d'une part à la méthode employée pour l'élaboration du projet stratégique, et d'autre part à l'inscription au cœur du projet de l'établissement des éléments transversaux stratégiques tels que la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), la formation, le management interne et organisationnel, le modèle économique...

Nous attendons avec impatience le chapitre consacré à la question cruciale des compétences et de la GPEEC qui demeure encore à préciser dans le document présenté aujourd'hui.

De même, la mobilisation des services et l'organisation interne du Cerema revêtent une dimension stratégique en ce qu'elles sont une clé essentielle de la réussite de l'Établissement. Il s'agit par exemple de préserver la nature technique du Cerema et de veiller à ce que l'activité ne soit pas étouffée par la prolifération des procédures et des outils de gestion. Le rôle des différentes directions doit être clarifié, mais aussi le rôle des structures telles que les pôles de compétences et d'innovation, au regard de l'importance qu'ils ont acquis. Notamment, FO condamne de ce qui est écrit dans le document sur les Pôles de Compétences et d'Innovation (PCI) : loin d'avoir éloigné les services de leur territoire ou de leur communauté métier, ils ont permis de conforter des compétences de haut niveau et de les mettre à disposition de l'ensemble du Cerema. Un travail de fond sur leur pilotage est nécessaire pour adapter leur fonctionnement au contexte nouveau d'un établissement unique regroupant Directions Territoriales et Directions Techniques sans courir le risque de perdre tout ce qu'ils ont apporté au Cerema.

Les relations avec les autres établissements publics qui œuvrent d'ores-et-déjà sur le champ de la transition énergétique et du changement climatique seront à préciser, notamment au regard des risques de concurrence entre nos structures.

Concernant le programme d'activité 2015, FO déplore l'absence d'analyse de la progression de l'activité sur la période 2013-2014-2015.

Si l'on compare ce document avec celui de l'année passée, on constate en effet une augmentation du volume d'activité : il passe de 277,7 M€ à 292,7 M€. Pourtant, la dotation de charge pour service public diminue de 3,1 M€ comme nous le déplorions déjà lors du précédent Conseil d'Administration. L'étalement de l'activité sur 16 mois (au lieu de 15), est une explication bien faible, et ne paraît fondée sur rien. Le Cerema s'inscrit donc pour 2015 dans la logique : « *Travailler plus, pour gagner moins* ».

Par ailleurs, le programme 2015 bat en brèche l'idée que la subvention pour charge de service public a vocation à couvrir l'ensemble de l'activité du Cerema, quel que soit son commanditaire, comme l'affirme le projet stratégique.

Sur les élections du président du CA, FO, indéfectiblement attaché aux principes de neutralité et d'indépendance qui constituent en la matière les valeurs fondatrices de Force Ouvrière, son représentant n'orientera pas le choix du conseil d'administration dans la désignation de son président.

Pour conclure, rappelons une nouvelle fois que pour le bon fonctionnement de cette instance, il est nécessaire de disposer des documents dans les délais prévus par les textes.

Nous vous remercions.

Les administrateurs Force Ouvrière